



Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal
le mardi 03 mars 2026
20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE
Bâtiment les Marronniers

Présents :

CHARPINE François – DUPRAZ Fabien – FLEURET Anaïs – GARDET Catherine - MANSOZ Carine - MANTEL Frédéric - MARCHAIS Marie-Lise - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel – WDOWIAK Monika -, WROBEL David

Excusés : CUCCURU Isabelle (pouvoir à C. GARDET) - EHN Y Richard (pouvoir à C. TAVEL).

Absent(s) : CORMIER Claire.

Secrétaire de séance : DUPRAZ Fabien.

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 12

Absents : 3

Nombre de Pouvoirs : 2

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2026
- I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II. FINANCES

- II.1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et de l'affectation des résultats pour les budgets
 - 21100 principal
 - 21102 Parc de Bon Vent
 - 21103 Parc de Pré Argent
- II.2. Taux d'imposition des taxes directes locales – 2026
- II.3. Budget prévisionnel 2026 pour les budgets 21100 - Principal / 21102 - Bon Vent / 21103 Pré Argent
- II.4. Taux de fongibilité budget 21100 - Principal
- II.5. Subvention à l'association des Anciens Combattants

III. URBANISME

- III.1. Etat sur les PC / DP / CU

IV. VOIRIES & RESEAUX

- IV.1. Régularisation foncière – Route du Menoud

V. INFORMATIONS

- V.1. Bilan sur le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026
- V.2. Elections Municipales du 15 mars 2026 : tenue des bureaux de vote

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2026

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 17 février 2026.

Monsieur Daniel TAIN a formulé deux remarques :

- dans le 1.2 transition énergétique, remplacer ANF OA par EDF OA,
- au IV2, Albens, remplacer « les cyclistes n'emprunteront pas » par « Mr Tain doute fort que les cyclistes empruntent l'aménagement proposé ».

Ces modifications ont été portées au procès-verbal.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal et invite la secrétaire de séance à le signer.

I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué

- Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Monika WADOWIAK
- Présence d'un stagiaire en bibliothèque municipale pour une durée de 3 semaines, en partenariat avec la Mission Local Jeunes du bassin chambérien.
- Animation_recontre L'HOMME ETOILÉ à l'initiative d'un habitant du territoire : beau succès avec plus de 50 personnes présentes.
- Dernier comité REZO LIRE du mandat :
baisse du nombre d'abonnés en 2025 par rapport à 2025
pas d'évènement culturel annuel porté par le SMAPS en 2026

Intervention de Claudine TAVEL concernant l'évolution de la bibliothèque municipale : la maquette élaborée avec le CAUE est prête et pourra être présentée lors de la prochaine mandature.

- Transition énergétique / numérique – Alain PLOUZEAU
- Eclairage public :
travaux quasiment terminés sauf au niveau du jeu de boules chemin de la Fatta
l'éclairage réduit a été mis en place cette semaine sur le centre-bourg
un point lumineux a été installé sur le passage piéton devant l'entrée de l'école Notre-Dame

Intervention de Daniel TAIN : afin de sécuriser les abords des passages piéton la solution pourrait être la mise en place de stationnements vélos.

Réponse de Claudine TAVEL : en raison de la tenue du marché rue des Ecoles, il n'est pas possible d'installer des éléments fixes.

- Panneaux photovoltaïques – toiture maison des associations : finition des travaux et récupération du contrat de maintenance par l'entreprise EDMI.
- Voirie / réseaux – David WROBEL
Travaux d'assainissement aux Perrèles : fin dans 15 jours.
- Finances / communication – Frédéric MANTEL
Rien à dire au titre des commissions.
Remercie le personnel communal, ses collègues élus et Madame le Maire pour l'excellent travail accompli au cours de ce mandat.
- Economie locale et développement durable – Marie-Lise MARCHAIS
Le diagnostic Economie Circulaire réalisé par le SMAPS a été reçu aujourd'hui pour suite à donner sous la prochaine mandature.
- Associations / animations - Mobilité / Espaces Verts– Fabien DUPRAZ
Fin de la campagne d'égoutage réalisée par le service technique malgré une météo très défavorable.
Malgré le manque de personnel et grâce à l'investissement de chacun, début de saison sans trop de retard.

- Travaux – Claudine TAVEL
- Liaison des Bottières : enfouissement des réseaux secs terminés.
- Routes de Marcieux_Col de l'Épine :
pose de la fibre il y a 2 semaines. Le SDES bataille pour faire revenir XP FIBRE pour la dépose des poteaux.
Réalisation cheminement et résine sur le carrefour dans les prochains jours, si la météo le permet.
« By-pass » vélo : des essais seront réalisés afin de choisir le meilleur endroit possible.
- Rue de Pré Rampeau : le réseau d'eau pluviale sera repris mi-mars ; le réseau ancien est en béton et bouché à 98% par le calcaire.

Question de Daniel TAIN : demande si la fibre va de nouveau être coupée.

Réponse de Claudine TAVEL : pas d'information ; la commune ne maîtrise pas ces travaux et n'en est pas prévenue (droit de prévenance aux entreprises seulement).

- Gendarmes : visite des locaux du 2ème étage de la mairie ce matin pour une installation courant avril 2026. Les terrassements Route du Col de l'Épine ont commencé.

I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Décision d'accorder une concession au columbarium d'une durée de 30 ans moyennant la somme de 600 €.
- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien suivant :
DIA Maître DEVRED – bâti - 90 Chemin de Courvaz

II. FINANCES

II.1. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et de l'affectation des résultats pour les budgets

Madame le Maire rappelle que sur proposition de la Responsable du Service de Gestion Comptable de Pont de Beauvoisin, la Commune de NOVALAISE a adopté le compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2024. Ce document remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU en bref :

- Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

- 21100 budget principal - CFU 2025

Madame le Maire expose qu'en raison de la panne nationale qui a affecté la plateforme HELIOS (application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et des établissements publics locaux), le CFU définitif 2025 du budget principal 21100 ne peut pas être voté ce jour.

Pour information, un CFU provisoire a été produit et ne laisse apparaître aucune discordance entre notre comptabilité et celle du Service de Gestion Comptable.

L'adoption du CFU et des résultats 2025 interviendra au plus tard le 30.06.2026 (pas de délibération ce jour).

Cependant, et comme chaque année, le document CA 2025 produit par le service comptabilité de la Commune a été adressé aux membres du conseil.

Projection des documents adressés aux membres du conseil le 18.02.2026.

Question de Daniel TAIN : que comprend le compte 623-publicité relations publiques = 39 000 € pour 2025 ; qui ne fait qu'augmenter d'année en année

Réponse de Claudine TAVEL : elle donne le détail de ce compte qui comprend les charges pour les animations : 14 juillet (y compris le feu d'artifice), culture_bibliothèque, cérémonies (11 novembre, 8 mai ...), jumelage, publications (gazettes, bulletins ...), annonces légales, relations publiques (cadeaux départ/naissances/mariages, cérémonies 100 ans habitants...), repas des aînés et vœux du Maire. Elle demande que cesse la fausse information aux habitants consistant à réduire ces dépenses à des frais de réception ou de cérémonie.

Remarque de Daniel TAIN : les dépenses « nettoyage des locaux » ont fortement augmenté ainsi que les charges de personnel. Il pense qu'externaliser les frais de nettoyage devrait réduire la hausse des frais de personnel.

Précision de Claudine TAVEL : un agent parti en retraite n'ayant pas été remplacé, le nettoyage des locaux a été confié à une entreprise extérieure. L'augmentation des charges du personnel est due aux évolutions de carrière des agents et au recrutement de l'ASVP. Elle précise la charge du personnel sur le budget de fonctionnement est toujours stable à 28%, ce qui est comparativement bas à service égal.

- 21102 budget Parc de Bon Vent - Vote du CFU

Projection des documents adressés aux membres du conseil le 18.02.2026.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 12
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

- 21103 budget Parc de Pré Argent – Vote du CFU

Projection des documents adressés aux membres du conseil le 18.02.2026.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 12
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

II.2. Taux d'imposition des taxes directes locales – 2026

Madame le Maire informe qu'il convient de voter pour 2026 les taux des impôts directs locaux et propose de maintenir les taux actuels pour l'année 2026, soit :

- Taxe d'habitation	11.38 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	32.04 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	60.10 %

Madame le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

II.3. Budget prévisionnel 2026 pour les budgets 21100 - Principal / 21102 - Bon Vent / 21103 Pré Argent

- 21100 principal

Madame le Maire rappelle que les résultats 2025 ont été validés par le Service de Gestion Comptable (document projeté conforme à ce qui a été envoyé à l'ensemble du conseil le 18.02.2026) ; ils peuvent être repris au BP 2026. Le budget 2026 est ainsi voté avec « reprise anticipée des résultats ».

Projection des documents adressés aux membres du conseil le 18.02.2026.

Précision de Claudine TAVEL : pour faire face aux travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente, la commune va avoir recours à l'emprunt, à hauteur de 1 000 000 €, afin de régler les premières factures et dans l'attente du versement des subventions attendues.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

- 21102 Parc de Bon Vent

Projection des documents adressés aux membres du conseil le 18.02.2026.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

- 21103 Parc de Pré Argent

Projection des documents adressés aux membres du conseil le 18.02.2026.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Madame le Maire informe de l'ouverture des plages le samedi 13 juin 2026.

II.4. Taux de fongibilité budget 21100 – Principal

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal 21100 de la Commune depuis le 1er janvier 2023 et conformément à l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de : 7.5 %.

Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire propose de l'autoriser à procéder à des virements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5 % des dépenses réelles de chaque section, et ce, pour l'exercice 2026.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 14

II.5. Subvention à l'association des Anciens Combattants

Madame le Maire informe que l'association des Anciens Combattants sollicite le soutien financier de la Commune afin de mener à bien la continuité de son activité telle que : parution d'un avis de décès, achat de plaque lors du décès d'un ancien combattant, colis de Noël pour anciens combattants malades...

Madame le Maire propose de verser une subvention de 350 € à cette association, au titre de l'exercice 2026.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 14

III. URBANISME

III.1. Etat sur les PC / DP / CU

• PC

ROY-VAURY Clément	Chemin du Crochet	transformation grange en habitation
CHESNEAU Olivier	Route des Perrèles	maison individuelle

• DP

GRENAT Stéphane	Route de Marcieux	panneaux photovoltaïques
VIEIRA FERNANDEZ/HELOU F	Chemin de Bordon	isolation thermique par extérieur
	Chemin de Bordon	installation pompe à chaleur
BERTHIER Thierry	Chemin de Bordon	remplacement menuiseries + porte + volets
IVORY Lorna	Chemin du Pinod	modification ouvertures façades Est et Nord
DULLIN Dominique	Allée de la Meille	panneaux photovoltaïques
GIFFARD-CARLET Jacqueline	Route de Coutable	isolation thermique par extérieur
BOITON Gaëtan	Chemin du Polatier	réfection toiture à l'identique
MALTRET Clément	Chemin de l'Épinette	fermeture terrasse couverte existante
	Chemin du Polatier	réfection toiture à l'identique

• CU

Maître BOBINEAU	Route de Nances	CU d'information
Maître MOYNE-PICARD	L'Épinette	CU d'information
Maître DA SILVA	Le Monthieux	CU d'information
TROLLIET Hélène	Route du Banchet	CU d'information
Maître DEVRED Guillaume	Chemin de Courvaz	CU d'information

IV. VOIRIES & RESEAUX

IV.1. Régularisation foncière – Route du Menoud

Madame le Maire expose que la voirie communale Route du Menoud a été déplacée sur 200 ml environ et ce il y a plus de 50 ans, lors du passage de la traction animale à la traction par engins pour l'exploitation des parcelles agricoles. L'ancien chemin du Menoud étant trop pentu, les usagers ont créé un nouveau chemin de desserte des parcelles. Ce site du Menoud faisait partie de la réorganisation de la voirie communale en 2000 ; le déplacement de ce chemin a été approuvé par délibération du 12/12/2007 mais ce dossier de régularisation n'a pas été finalisé par acte notarié. Madame le Maire informe que les propriétaires actuels ont confirmé leur accord de régularisation ; le tracé de la voirie étant celui initié en 2000. Cette régularisation du nouveau tracé entraînera l'abandon de l'ancien tracé au profit des riverains.

Présentation du plan de régularisation de l'emprise de la route du Menoud impactant les propriétés de M. NOVEL-GODET Sébastien, M. RIGOTTIER-GOIS Frédéric, les Consorts RIGOTTIER-GOIS (Mme RIGOTTIER-GOIS Gisèle et M. RIGOTTIER-GOIS Christophe) et du tableau relatif aux divisions foncières dressé par le cabinet de géomètres.

- Cession de M. Sébastien NOVEL- GODET à la Commune – section C
 - N° 3468 d’une contenance cadastrale de 3a 22ca
 - N° 3471 d’une contenance cadastrale de 1a 49ca
- Cession de la Commune à M. Sébastien NOVEL-GODET – section C
 - N° 3458 d’une contenance cadastrale de 2a 31ca
- Cession de M. Frédéric RIGOTTIER-GOIS à la Commune – Section C
 - N° 3473 d’une contenance cadastrale de 1a 92ca
 - N° 3476 d’une contenance cadastrale de 1a 02ca
- Cession de la Commune à M. Frédéric RIGOTTIER-GOIS – section C
 - N° 3459 d’une contenance cadastrale de 1a 75ca
- Cession des Consorts RIGOTTIER-GOIS à la Commune – section C
 - N° 3461 d’une contenance cadastrale de 11ca
 - N° 3463 d’une contenance cadastrale de 2a 93ca
 - N° 3465 d’une contenance cadastrale de 58ca
- Cession de la Commune aux Consorts RIGOTTIER-GOIS – section C
 - N° 3460 d’une contenance cadastrale de 1a 45ca

Madame le Maire invite le Conseil à valider cette régularisation foncière à titre gratuit ; les frais de géomètre et d’actes notariés étant à la charge de la Commune.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

V. INFORMATIONS

- Bilan sur le recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026

Madame le Maire expose que 5 agents ont procédé, durant cette période, au recensement de 1 169 logements et informe que le taux de réponse par internet est de 82.7 %.

- Cérémonie du 19 mars 2026 – 17H00

Journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d’Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

- Elections Municipales du 15 mars 2026 : tenue des bureaux de vote.

Séance levée à : 21h28.

Le Maire, Claudine TAVEL

Le Secrétaire de séance, Fabien DUPRAZ

